

JE VIENS DE DÉPOSER MA DEMANDE DE PLACE EN CRÈCHE

1. JE COMPLÈTE MON DOSSIER

Dès la naissance de mon enfant, je fais parvenir un acte de naissance à l'Espace Familles de la Mairie du 19^e :

- Par mail à ddct-ma19-famille@paris.fr
- Par voie postale à l'Espace Familles à l'adresse : 5-7 Place Roger Madec 75019 Paris

2. MON DOSSIER EST ÉTUDIÉ EN COMMISSION

La Mairie du 19^e réunit une commission d'attribution des places en crèches collectives et familiales et des jardins d'enfants municipaux et pédagogiques. **Cette commission se réunit toutes les six à huit semaines, et étudiera ma demande en fonction des places disponibles, dans les crèches de mon secteur.** Les crèches collectives ou familiales sont organisées par section (bébés, moyens et grands) et quand une place se libère, elle ne peut être proposée qu'à un enfant du même âge.

Composition de la commission :

La Mairie du 19^e ; la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance du 19^e arrondissement ; les directrices et directeurs d'établissements municipaux et associatifs ; les médecins de la Protection Maternelle Infantile ; le personnel d'encadrement des assistantes maternelles.

Conditions d'admission :

Les décisions sont prises en fonction de la situation familiale, économique et sociale du foyer dans le respect de la mixité sociale (familles monoparentales, enfants adoptés, parents en voie d'insertion, parents étudiants, grossesse précoce, enfants porteurs de handicap)

Aucun critère ne donne droit automatiquement à une place.

3. JE SUIS INFORMÉ.E DU RESULTAT DE LA COMMISSION

- **J'ai obtenu une place en crèche collective :** je suis informé.e par **courrier postal** m'indiquant de contacter l'établissement concerné. Après l'avis favorable du médecin, une semaine à quinze jours d'adaptation au sein de la structure est obligatoire pour l'accueil de l'enfant.
- **J'ai obtenu une place en crèche associative :** je suis informé.e **par téléphone** directement par la structure
- **Je n'ai pas obtenu d'attribution :** je suis informé.e **par une notification sur mon portail Paris Famille.** Je peux parallèlement m'inscrire auprès des structures associatives et si j'obtiens un autre mode de garde, j'en informe l'Espace Familles de la Mairie du 19^e arrondissement

4. J'ACTUALISE MON DOSSIER TOUS LES 3 MOIS

Ma demande reste valable jusqu'à l'entrée à l'école maternelle de mon enfant, sous réserve de tout changement de situation (déménagement, situation professionnelle, ...). Elle doit donc être actualisée tous les 3 mois **via mon portail Paris Famille.**

5. JE SOUHAITE ÊTRE INFORMÉ.E SUR LES MODES DE GARDE EXISTANTS

- **Pour le mode d'accueil individuel :** je peux m'adresser au Service d'Agrément et d'accompagnement des Assistant.e.s Maternel.le.s et Familiaux.ales (SAMF) par téléphone au 01 71 28 18 09 ou par mail au dfpe-samf19@paris.fr. Le service propose des entretiens individuels et des réunions collectives.
- **Pour en savoir plus sur l'ensemble des modes d'accueil existants :** je peux assister à des « Réunions Tous Modes d'Accueil » organisées à la Mairie. Plus d'informations et calendrier des réunions disponible sur le site internet de la Mairie : mairie19.paris.fr rubrique Petite enfance.

LES CENTRES DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Dans le 19^{ème}, les équipes pluridisciplinaires des **9 centres** de Protection Maternelle et Infantile (PMI) sont à votre disposition du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 sur rendez-vous**. Ces centres sont à destination des parents avec enfants sortant de la maternité et jusqu'à l'âge de 6 ans. Les professionnels vous accueillent gratuitement, avec ou sans couverture sociale. Des services d'un interprétariat et de médiation socio-culturelle peuvent vous être proposés.

1. LES ACTIVITES DES CENTRES PMI

- **Durant votre grossesse** : accompagnement sur l'hygiène de vie, la préparation à l'accouchement, la préparation à l'accueil de votre enfant.
- **À la naissance** : pesée, conseils et soutien, vous sont proposés.
- **Tout au long de la petite enfance** : individuellement ou en groupe : des informations sur les besoins de votre enfant, des consultations médicales préventives, dépistage et vaccination et des actions d'éveil et d'éducation à la santé et de prévention.

2. LES PROFESSIONNELS QUI VOUS ACCUEILLENT

- **Le/la médecin** vous reçoit en consultation préventive et de dépistage. Il ou elle s'assure du bon état de santé de votre enfant et pratique les vaccinations.
- **Les infirmier·e·s et auxiliaires de puériculture** vous accompagnent et vous conseillent sur la vie quotidienne de votre enfant (sommeil, couchage, sécurité...), sur l'allaitement et l'alimentation.
- **Les psychologues** proposent une écoute, un soutien et un accompagnement psychologique dans la relation avec votre enfant.
- **Les psychomotricien·ne·s** portent un regard sur le développement psychomoteur de votre enfant et vous apporte des éléments de compréhension sur son langage corporel.
- **Les sage-femmes** répondent à vos questions concernant la grossesse, l'entretien prénatal précoce, la préparation à la naissance, la parentalité, l'allaitement, les suites de couches, la visite post-natale, la rééducation périnéale, la contraception.

3. LES VISITES A DOMICILE

Vous pouvez bénéficier de visites à domicile pour des conseils de puériculture ou d'accompagnement dans les gestes quotidiens autour de votre enfant **à votre demande** (pendant la grossesse et après la naissance) ou **sur demande des maternités**.

4. LES PMI PRESENTES SUR LE 19^{EME} ARRONDISSEMENT

Centres gérés par la Ville de Paris

- 52 avenue de Flandre (Accès PMR) - 01 44 72 09 35
- 8 rue Henri Verneuil (Accès PMR) - 01 40 38 84 60
- 10 rue de Thionville (Accès PMR) - 01 40 34 26 52
- 13 rue Rébeval - 01 42 01 15 28
- 3 rue du Hainaut (Accès PMR) - 01 44 52 81 15
- 7 place Rhin et Danube (Accès PMR) - 01 53 72 83 82
- 10 rue Henri Ribière Fermée - 01 53 38 95 03

PMI associatives

- Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon - 6 bis rue Clavel - 01 44 52 57 16
- Association « Enfant et Santé » - 11 bis rue Curial - 01 40 36 67 20
- Association « Enfant et Santé » - 52 avenue de Flandre - 01 44 72 09 35

LES DIFFERENTS MODES DE GARDE DANS LE 19EME

	Type de structure	Horaires	Age	Gestion	Inscription & recrutement	Tarif
MODES D'ACCUEIL INDIVIDUEL	Garde à domicile Auxiliaire parental/garde d'enfants	Variable	Variable	Parent employeur	Recrutement auprès des parents ou d'un prestataire	Suivant la convention collective nationale
	Assistante maternelle employée par un particulier	Variable	Variable	Parent employeur	Recrutement direct auprès des parents	
MODES D'ACCUEIL COLLECTIF	Crèche familiale	7h30/18h30	2mois ½ -3ans	Municipale Associative	Espace Familles de la Mairie Auprès de la structure	Selon le quotient familial CAF
	Crèche collective	8h/18h30	2 mois ½ -3 ans	Municipale Associative	Espace Familles de la Mairie Auprès de la structure	
	Crèche en appartement	8h/19h ou 7h30/21h	2 mois ½ - 3 ans	Associative	Auprès de la structure	
	Crèche parentale	Variable	2 mois ½ - 3 ans	Associative	Auprès de la structure	En fonction des structures
	Halte-garderie	8h30/17h30	3 mois 3 ans (mercredi Am)	Municipale Associative	Auprès de la structure	Selon le quotient familial CAF
	Muti-accueil	8h/18h30	2- 3 ans	Associative	Auprès de la structure	
	Jardin d'enfants pédagogique	8h15/17h	2 ½ - 6 ans	Municipale	Auprès de la structure	

1. LES CRECHES FAMILIALES

A. Les crèches familiales municipales

- 9, rue Alphonse Karr
- 129-131, rue de Belleville
- 1-3, rue de l'Oise
- 3, rue de la Solidarité
- 10, rue de la Villette

B. Les crèches familiales associatives

- **Estrelia** - 15, rue du Maroc - 01 40 34 63 35
- **Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon** - 6 bis, rue Clavel - 01 44 52 57 14
- **Crèche Gan Yael** - 25, rue de Thionville - 01 48 03 08 75

2. LES CRECHES COLLECTIVES

C. Les crèches collectives municipales

- | | | |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • 17, cours du 7ème Art • À tire d'ailes • 4, place Marcel Achard • 34, rue des Annelets • 9, rue Archereau • 129, rue de Belleville • 327, rue de Belleville • « Babilou » | <ul style="list-style-type: none"> • 16, avenue Simon Bolivar • 118-120, avenue Simon Bolivar • 37, rue Armand Carrel • 18, quai de la Charente • 3-5, rue Eugénie Cotton • 154, rue de Crimée | <ul style="list-style-type: none"> • 171, rue de Crimée • 4-10, rue David d'Angers • 8-10, rue Henri Ribière • 7, allée des Eiders • 45-47, rue Miguel Hidalgo |
|--|--|---|

- 7, allée Arthur Honegger
- 164-168, avenue Jean Jaurès
- 8-10, rue Joseph Kosma
- 22, rue Lauzin
- 12, cité Lepage
- 36 bis, quai de la Loire
- 217, boulevard Macdonald
- 14 bis, avenue Mathurin Moreau
- 23-29, rue de Nantes
- 47 bis, rue de l'Ourcq
- 34, rue Petit
- 5, rue Francis Ponge / Hérold
- 10, rue Préault
- 21, rue de la Prévoyance
- 12, rue Gaston Rebuffat
- 13 bis, rue de Rouen
- 18, rue Labois Rouillon
- 3, rue de la Solidarité
- 28, rue de Tanger / Allée Suzanne Masson
- 7, rue Louise Thuliez
- 1 bis, passage de Verdun
- 5, rue Henri Verneuil
- 85 rue Curial

• Les crèches collectives associatives

- **Trois p'tits tours (La Maison des Bout'chou)** – 6 rue Colette Magny – 01 40 38 99 58
- **Association franco-asiatique pour l'enfance (Afape)** - 12, rue Bellot - 01 40 37 29 38
- **Avenir** - 38-40, rue des Annelets - 01 42 06 65 15
- **Multi-accueil Bellevue, Crescendo** - 2-12, rue de Bellevue - 01 40 18 77 99
- **Crèche collective « Les Explorateurs », La Croix Rouge** - 12-14, rue de Joinville - 01 48 74 39 40
- **Les Enfants d'abord, Crescendo** - 93, rue de Meaux - 01 42 41 92 37
- **Espace 19** - 51-53, rue Riquet - 01 53 26 89 00
- **Multi-accueil - Fondation Œuvre de la Croix St-Simon** - 6 bis, rue Clavel - 01 44 52 57 14
- **Gan Esther** - 14, rue de Thionville - 01 42 49 35 36
- **Gan Yael** - 29 bis, rue de Thionville - 01 48 03 80 78
- **Haya Mouchka** - 49-51, rue Petit - 01 44 52 72 51
- **Hippocampe, Fondation Œuvre de la Croix St-Simon** - 3, rue Blanche Antoinette - 01 40 03 01 27
- **Histoire d'ours, ABC puériculture** - 16, rue Riquet - 01 53 26 03 33
- **La Maison de Gavroche, Crescendo** - 9-21, sente des Dorées - 01 40 40 21 60
- **La Maison Kangourou** - 15, rue de l'Ourcq - 01 53 72 81 10
- **Le Nid des Tout-Petits, Plaisir d'enfance** - 56-60, rue du Pré Saint-Gervais - 01 40 35 01 53
- **Nouvelle Etoile** - 32, rue de Romainville - 01 42 01 94 00
- **Sur un air de polka, la Maison des Bout'chou** - 5, rue Adolphe Mille - 01 71 39 88 43
- **Jeunesse Loubavitch – 27 rue Roquet** – 01 40 35 06 94
- **Les Petits Gailhard, Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon** - 32, rue Botzaris - 01 53 72 34 66
- **Les P'tits bonheurs, La Maison des Bout'chou** - 15, allée des Eiders - 01 40 38 65 61

LES CRECHES EN APPARTEMENT

- **Mini Crèches « Caramel » - ABC Puériculture** - 3 et 5 rue Joseph Kosma - 01 43 44 03 88
- **Crèches « Framboise »** - Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon : 6, rue des Ardennes (16 enfants), 20, rue Carducci (15 enfants), 42, quai de la Marne (13 enfants) - 01 42 06 90 86

3. LES CRECHES PARENTALES

- **Grenadine et Menthe à l'Eau** - 9, rue du Docteur Potain - 01 48 03 14 02
- **L'Île aux Trésors** - 19, rue des Chauffourniers - 09 64 13 35 00
- **La Maison des Lutins** - 8, allée Darius Milhaud - 01 42 03 46 91
- **Les Petits Loups** - 76, quai de la Loire - 01 42 02 72 65
- **Quel Univers Inventer ?** - 43, rue des Bois - 01 42 49 20 68

4. LES MULTI-ACCUEILS ET JARDINS D'ENFANT PEDAGOGIQUES

A. Les multi-accueil municipaux

- **327, rue de Belleville** - 01 44 52 15 95
- **24, rue de Tanger** - 01 40 36 53 40
- **20, rue Henri Turot** – 02 24 45 52 23

B. Les jardins d'enfants pédagogiques municipaux

- **24, rue Alphonse Karr** - 01 40 34 87 09
- **9, avenue Ambroise Rendu** - 01 42 06 94 51
- **6, rue de la Solidarité** - 01 42 08 16 27
- **17, rue de l'Orme** - 01 42 01 84 01

C. Les jardins d'enfants pédagogiques associatifs

Jardin d'enfants Gan Yael - 29 bis, rue de Thionville - 01 48 03 80 70

D. Les Haltes-garderies municipales

- **9, quai du Lot** - 01 40 38 66 60 - (De 3 mois à 3 ans)
- **7 bis, rue Bouret** - 01 53 72 86 70 - (De 18 mois à 4 ans)
- **202-204, boulevard Macdonald** - 01 53 26 92 25 - (De 4 mois à 3 ans)
- **10, rue Curial** - 01 55 26 97 65 - (De 18 mois à 4 ans)
- **36 bis, quai de la Loire** - 01 53 19 81 70 - (De 18 mois à 3 ans)
- **5, rue Henri Verneuil** - 01 40 34 12 54 - (De 18 mois à 3 ans)

Accueil en demi-journée uniquement :

- **5, rue Eugénie Cotton** - 01 44 52 72 00 - (De 18 mois à 3 ans)
- **6-8, passage Goix** - 01 40 05 55 00 - (De 2 mois et demi à 3 ans)
- **3, rue du Hainaut** - 01 44 52 81 10 - (De 18 mois à 3 ans)
- **10, rue Henri Ribière** - 01 53 38 41 61 - (De 18 mois à 3 ans)
- **3, rue de la Solidarité** - 01 53 72 86 65 - (De 18 mois à 3 ans)

E. Les Haltes-garderies associatives

- **Espace 19 Riquet** - 51-53, rue Riquet - 01 53 26 89 00
- **Gan Yael** - 25, rue de Thionville - 01 48 03 08 75
- **Espace 19 Cambrai** - 92 bis, rue Curial, Tour H - 01 40 34 05 83
- **La Môme (Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon)** - 48, rue des Bois - 01 44 52 15 70
- **Ohel Lea** - 4-8, rue Henri Murger - 01 42 49 20 09
- **Espace 19 Ourcq** - 15, rue des Ardennes - 01 42 38 00 05

LA TARIFICATION DES ETABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEIL

1. COMMENT SONT FIXES LES TARIFS MUNICIPAUX ?

Les tarifs sont fixés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et une révision générale annuelle est effectuée chaque 1^{er} janvier. Ils sont calculés en fonction :

- de **l'ensemble des ressources déclarées** perçues et figurant sur l'avis d'imposition avant abattement durant l'année N-2
- du **nombre d'enfants à charge**

Ce tarif proportionnel est encadré pour les plus bas et les hauts revenus par :

- Un **tarif plancher** calculé sur la base du revenu de solidarité active (RSA) mensuel d'une personne seule avec un enfant à charge, soit 801€ mensuels depuis le 1^{er} janvier 2025
- Un **tarif plafond** calculé sur la base d'un revenu fixé par la CNAF à 8 500€ mensuels à compter du 1^{er} septembre 2025

Composition familiale	Ressources mensuelles x taux d'effort	Tarif plafond horaire	Tarif plancher horaire
1 enfant à charge	Vos ressources mensuelles x 0,00619	5,26€	0,50€
2 enfants à charge	Vos ressources mensuelles x 0,00516	4,38€	0,41€
3 enfants à charge	Vos ressources mensuelles x 0,00413	3,51€	0,33€
4-7 enfants à charge	Vos ressources mensuelles x 0,00310	2,63€	0,25€
8 enfants ou + à charge	Vos ressources mensuelles x 0,00206	1,75€	0,17€

**Ressources mensuelles : somme totale des ressources du foyer avant abattement divisé par 12*

2. COMMENT JUSTIFIER VOS REVENUS ?

Les ressources prises en compte pour le calcul du tarif de l'année sont **les ressources déclarées perçues durant l'année N-2**, c'est-à-dire les ressources perçues en 2024 pour la détermination des tarifs 2026.

- **Vous êtes allocataires de la CAF** → vous devrez fournir votre numéro d'allocataire. Votre tarif sera directement calculé à partir des revenus que vous avez déclarés à la CAF
- **Vous n'êtes pas allocataires de la CAF** → vous devez fournir l'avis d'imposition de l'année N-2, soit l'avis d'impôt sur le revenu 2025 (sur les revenus de l'année 2024) pour déterminer les tarifs 2026. En cas de non-transmission à chaque début d'année civile, le tarif plafond sera appliqué.

3. COMMENT EST CALCULEE VOTRE FACTURE ?

Vous devez **déterminer le forfait d'accueil souhaité**, adapté à la fréquentation de l'établissement de votre enfant : 6h, 7h, 8h, 9h ou 10h par jour (*9h au maximum en halte-garderie*).

Chaque mois, le montant prévisionnel de votre facture est calculé de la manière suivante :

Tarif horaire x nombre d'heures prévues au forfait x nombre de jours ouvrés du mois

Un **tarif dégressif** s'applique aux familles d'enfants en situation de handicap allocataire de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) même si l'enfant n'est pas celui accueilli dans l'établissement.

